

Commandes : Toute prestation accomplie par la société neb implique l'adhésion sans réserve par l'acheteur aux présentes conditions. Toute commande doit être obligatoirement rédigée sur un bon à en-tête. Les commandes verbales ne seront prises en considération qu'après réception d'une confirmation écrite (réservation d'articles maximum 5 jours ouvrables).

Prix : Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus, tarifs et propositions n'engagent pas neb qui se réserve de les modifier à tout moment en fonction des variations de toute nature, et sans que cette liste soit limitative, changements des droits de douane, du cours des devises, des prix et conditions de vente des fournisseurs et de la législation en matière de prix. Le matériel livré par neb est toujours facturé au prix en vigueur au jour de la livraison, en euro hors taxes, départ Drancy, et hors charges, frais divers et taxes dus pour le recyclage des appareils.

Petites factures : Notre société, en qualité de grossiste/importateur se réserve le droit de refuser les commandes dont le montant total hors TVA n'atteindrait pas le plafond fixé dans nos tarifs, ou bien, d'appliquer une majoration forfaitaire pour les factures dont le montant serait inférieur au minimum indiqué sur lesdits tarifs.

Paiement et conditions : Les particuliers sont tenus de payer comptant à la commande, à l'enlèvement ou à la livraison moyennant dans ce cas un supplément de frais de contre remboursement. Pour les entreprises, la première affaire est payable par chèque ou virement au comptant à la commande. L'acheteur n'ayant pas de compte ouvert chez nous ou possédant un compte n'ayant pas travaillé depuis plus d'un an, est tenu de payer également au comptant à la commande, à l'enlèvement ou contre remboursement. Seul l'acheteur titulaire d'un compte pourra bénéficier des conditions suivantes : Traite acceptée à 30 jours date de facture. Le défaut de paiement ou le report même partiel d'une seule échéance entraînera la suspension d'autres livraisons. Le paiement de ce fait se fera ensuite au comptant à la livraison ou à l'enlèvement. Pour l'ouverture d'un compte, après la première affaire obligatoirement au comptant, prévoir un délai de 15 jours, fournir notre demande d'ouverture de compte, un extrait Kbis de moins de 3 mois, un R.I.B, un en-tête et une copie datée et signée des présentes conditions. A noter que nous ne pratiquons pas d'escompte sur le port, ni en cas de règlement anticipé.

Retard de paiement et clause résolutoire : En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la neb une pénalité de retard égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Le taux retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant H.T. de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Si dans les 15 jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société neb.

Réserve de propriété : Conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980 et du 10 juin 1994, notre Société se réserve la propriété de l'ensemble des livraisons effectuées, même constituant des ventes distinctes, jusqu'au complet paiement du p r i x par l'acheteur. Les risques, notamment en cas de perte, de destruction ou durant le transport, sont à la charge de l'acheteur. En cas de non paiement à l'échéance figurant sur nos factures ou relevés, nous serons libres de reprendre la marchandise, à notre gré, ou l'équivalent, ceci sous réserve de la résolution du contrat et de tous dommages et intérêts dus en fonction de cette résolution. L'acheteur, sous réserve de ce qui est dit ci-dessus, sera autorisé à vendre la marchandise livrée par nous, avant de l'avoir payée, sous la double condition de reproduire la clause de réserve de propriété à notre bénéfice et de nous céder la créance que la revente des marchandises entraînera.

Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente. En cas de cessation de paiement constaté judiciairement, notre Société pourra revendiquer auprès de l'administrateur ou du liquidateur, le prix des marchandises impayées dans le cadre des dispositions de l'article 121 et 122 de la loi du 25/01/85. En cas de litige, le tribunal de Bobigny est seul compétant.

Livraison et litiges de transport : La livraison est réputée effectuée depuis les magasins de neb. Elle est effectuée, soit par la remise directe au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance des marchandises à un transporteur choisi par neb. Même expédiées franco, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et, de ce fait, leur modification ne saurait autoriser le client à refuser tout ou partie de la marchandise commandée. Les dispositions du présent paragraphe ne font pas échec à celles du paragraphe « Réserve de propriété ». Une participation forfaitaire aux frais de traitement de commande, de port et d'emballage est facturée dont le montant et les conditions d'application figurent dans nos tarifs en vigueur.

Les marchandises quittent notre dépôt en parfait état et dans un emballage suffisamment soigné pour vous parvenir intactes. S'il y a eu avarie en cours de transport, celle-ci doit être impérativement constatée en présence du chauffeur, notifiée sur le bordereau d'expédition et confirmée par lettre recommandée dans les 48 heures directement au transporteur (+ une copie à neb). En cas de responsabilité manifeste du transporteur, il est préférable de refuser la livraison et de nous en aviser. Il ne paraît pas inutile de vous rappeler que :

- Les seules mentions "SOUS RÉSERVE DE DÉBALLAGE" et "SANS TRACE APPARENTE SUR LE CARTON" n'ont aucune valeur vis-à-vis du transporteur (il faut être très précis).

- En effet, une marchandise peut avoir été détériorée à l'intérieur d'un colis sans trace de choc extérieur (notamment les meubles-bar en bois ou en verre).

La négligence de certains destinataires nous oblige à une grande sévérité : nous ne prendrons pas en considération les litiges pour lesquels les règles élémentaires de prudence n'auront pas été respectées.

Échange et retour de marchandises : Aucun retour de marchandises ne peut être effectué sans notre accord préalable. Dans tous les cas, les frais de port de l'expédition d'origine et de retour restent à la charge du destinataire. De manière générale, seuls les retours de matériels impeccables, n'ayant jamais servi et retournés dans leur emballage d'origine, en FRANCO de port, seront acceptés.

Garantie : En tant que grossiste / importateur, nous appliquons les conditions de garantie des marques que nous représentons. Les durées et conditions de garantie sont donc variables selon nos fournisseurs. Sauf stipulation contraire, tous nos articles sont garantis au minimum un an pièces et main-d'œuvre retour en nos ateliers de Drancy. L'envoi et le retour du matériel restent à la charge de l'utilisateur final ou de son revendeur local.

Eco-participation DEEE : Vis à vis de la DEEE, nos articles sont des biens de nature "équipements ménagers ou assimilés". Par conséquent, quelque soit le réseau de distribution utilisé, par destination, ces derniers sont soumis à l'éco-participation et doivent impérativement être remis à un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques. En cas de vente sans éco-participation à un réseau ou à un utilisateur uniquement "professionnel", de convention expresse, il est convenu que le revendeur intermédiaire et/ou l'utilisateur final du produit prennent à leur charge tous les frais inhérents au transport, à la destruction et au recyclage ultérieur des biens en question. Au moment de la destruction, si souhaité, la neb assistera ses clients en proposant alors sur devis une solution de recyclage desdits produits au moindre coût au travers un organisme officiel agréé.